

AUTORISATION DE SORTIE

Elèves mineurs

ELEVE : né(e) le :

CLASSE : 2023/2024 :

Je soussigné (e) responsable légal

AUTORISE mon enfant mineur à sortir du Lycée en dehors des heures de cours.

N'AUTORISE PAS mon enfant mineur à sortir du Lycée en dehors des heures de cours.
Dans ce cas, pour assurer le contrôle effectif de la présence de l'élève, celui -ci doit se présenter au Service de la Vie Scolaire **au début de chaque heure où il n'a pas cours entre 8 H et 17 H 30** quel que soit l'emploi du temps de la classe.

Date et signatures des représentants légaux